

CAMPAGNE LOYERS 2022 - CAF.FR



Campagne Loyers 2022

Comme tous les ans, une campagne concernant l'appel et le renouvellement des loyers est mise en œuvre avec son lot d'évolutions et de nouveautés, notamment dans le portail destiné à l'espace Bailleurs.

- Des évolutions éditoriales sont mises en œuvre
- L'envoi des incitations à télédéclarer sera limité uniquement aux bailleurs « ayant déjà fait le choix de la télédéclaration » (code support égal à T dans Tiersi)
- Une nouvelle incitation est proposée lors de l'appel complémentaire (septembre 2022) afin d'informer le bailleur des nouvelles déclarations qu'il doit effectuer

Campagne Loyers 2022

Evolutions éditoriales

➔ Pour les notifications d'incitation à télédéclarer (ouverture campagne, relances ou échec de distribution) :

- Evolution du texte du courrier intégrant le changement de millésime à juillet 2022
- Insertion d'une image expliquant le principe de connexion



La Caf vous informe que vous pouvez télédéclarer les loyers de vos locataires

Bonjour,

Dès maintenant, vous pouvez télédéclarer les loyers du mois de juillet 2022 de vos locataires bénéficiaires d'une aide au logement sur le site caf.fr, Rubrique Partenaires, Espace bailleur.

Nous vous rappelons que la déclaration des loyers est indispensable pour le maintien de l'aide au logement de vos locataires.

Pour vous connecter, vous avez besoin de votre identifiant et de votre mot de passe.

Rappel de votre identifiant : **LOG02900US**

Vous avez perdu votre mot de passe ? Cliquez sur « Mot de passe oublié ».

L'Espace bailleur vous permet aussi toute l'année de :

- déclarer un changement (départ, modification d'une colocation)
- signaler un impayé de loyer
- contacter la Caf par mail.

A bientôt sur caf.fr,
La caisse d'Allocations familiales.

La Caf vous met en garde contre des mails frauduleux qui utilisent notre logo. La présence de fautes d'orthographe peut vous alerter. Si vous cliquez sur un lien, vérifiez aussi qu'un cadenas apparaît dans votre navigateur indiquant que la connexion est sécurisée.

Ce message vous est envoyé par la Caisse nationale des Allocations familiales. Ceci est un courriel automatique. Vous ne pouvez pas répondre à cet expéditeur. La loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du directeur de la Caf de votre département.

✓ terme « Espace Bailleurs » remplace désormais le terme « Offre Bailleurs »

Campagne Loyers 2022

→ Pour les quittances de loyer :

- Modification du label de l'identifiant de connexion

« Identification de connexion au portail » est remplacé par « Identification de connexion à Mon Compte Partenaire »

- Changement des années

→ SMS : Changement des années

Campagne Loyers 2022

Incitation des bailleurs à la télédéclaration

A compter du passage de la version : si le bailleur a déjà été sollicité lors du passage de l'appel initial des loyers et que, dans l'intervalle, d'autres foyers doivent faire l'objet d'une déclaration, les chaînes d'appel complémentaires se chargeront de l'inciter à revenir effectuer la télédéclaration :

- Création d'une nouvelle campagne emailing en cas de présence d'une adresse mail pour le Tiers
- Création d'une nouvelle notification «DIV87D»

Campagne Loyers 2022

Campagne emailing

Exemple mail appel loyers

Avec identifiant



La Caf vous informe que vous pouvez télédéclarer les loyers de vos locataires



Bonjour,

Dès maintenant, vous pouvez télédéclarer les loyers du mois de juillet 2022 de vos locataires bénéficiaires d'une aide au logement sur le site caf.fr, Rubrique Partenaires, [Espace bailleur](#).



Nous vous rappelons que la déclaration des loyers est indispensable pour le maintien de l'aide au logement de vos locataires.

Pour vous connecter, vous avez besoin de votre identifiant et de votre mot de passe.

Rappel de votre identifiant : **LOG02900US**

Vous avez perdu votre mot de passe ? Cliquez sur « Mot de passe oublié ».

L'Espace bailleur vous permet aussi toute l'année de :

- déclarer un changement (départ, modification d'une colocation)
- signaler un impayé de loyer
- contacter la Caf par mail.

A bientôt sur caf.fr,
La caisse d'Allocations familiales.

Sans identifiant



La Caf vous informe que vous pouvez télédéclarer les loyers de vos locataires



Bonjour,

Dès maintenant, vous pouvez télédéclarer les loyers du mois de juillet 2022 de vos locataires bénéficiaires d'une aide au logement sur le site caf.fr, Rubrique Partenaires, [Espace bailleur](#).



Nous vous rappelons que la déclaration des loyers est indispensable pour le maintien de l'aide au logement de vos locataires.

Pour vous connecter, vous avez besoin de votre identifiant et de votre mot de passe.

En cas de perte de votre identifiant, cliquez sur « Problème de connexion » et laissez-vous guider.

Vous avez perdu votre mot de passe ? Cliquez sur « Mot de passe oublié ».

L'Espace bailleur vous permet aussi toute l'année de :

- déclarer un changement (départ, modification d'une colocation)
- signaler un impayé de loyer
- contacter la Caf par mail.

A bientôt sur caf.fr,
La caisse d'Allocations familiales.

Campagne Loyers 2022

Campagne emailing

Exemple mail relance loyers

Avec identifiant



Une nouvelle télédéclaration des loyers de vos locataires

caf.fr

Bonjour,

Nous vous informons que vous avez de nouvelles déclarations de loyer à nous transmettre. Cette déclaration est indispensable pour le maintien de l'aide au logement de vos locataires. Nous vous remercions de nous communiquer ces loyers rapidement.

Vous pouvez, dès maintenant, les télédéclarer sur le site [caf.fr](#), Rubrique Partenaires, [Espace bailleur](#).

Pour vous connecter, vous avez besoin de votre identifiant et de votre mot de passe.

Rappel de votre identifiant : **LOG02900US**

Vous avez perdu votre mot de passe ? Cliquez sur « Mot de passe oublié ».

A bientôt sur [caf.fr](#),
La caisse d'Allocations familiales.

La Caf vous met en garde contre des mails frauduleux qui utilisent notre logo. La présence de fautes d'orthographe peut vous alerter. Si vous cliquez sur un lien, vérifiez aussi qu'un cadenas apparait dans votre navigateur indiquant que la connexion est sécurisée.

Sans identifiant



Une nouvelle télédéclaration des loyers de vos locataires

caf.fr

Bonjour,

Nous vous informons que vous avez de nouvelles déclarations de loyer à nous transmettre. Cette déclaration est indispensable pour le maintien de l'aide au logement de vos locataires. Nous vous remercions de nous communiquer ces loyers rapidement.

Vous pouvez, dès maintenant, les télédéclarer sur le site [caf.fr](#), Rubrique Partenaires, [Espace bailleur](#).

Pour vous connecter, vous avez besoin de votre identifiant et de votre mot de passe.

En cas de perte de votre identifiant, cliquez sur « Problème de connexion » et laissez-vous guider.

Vous avez perdu votre mot de passe ? Cliquez sur « Mot de passe oublié ».

A bientôt sur [caf.fr](#),
La caisse d'Allocations familiales.

La Caf vous met en garde contre des mails frauduleux qui utilisent notre logo. La présence de fautes d'orthographe peut vous alerter. Si vous cliquez sur un lien, vérifiez aussi qu'un cadenas apparait dans votre navigateur indiquant que la connexion est sécurisée.

Campagne Loyers 2022

Notification « DIV87D »



N° DOSSIER :
3911011

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :

3230 Service gratuit
* prix appel

Nous écrire :
Caf du Rhône
67 Boulevard VIVIER MERLE
69409 LYON CEDEX 3
Tous nos contacts sur caf.fr

Aide au logement Nouvelle télédéclaration de loyers

698

MME DURAND JULIETTE
N°4
RESIDENCE LES IRIS
15 RUE GAMBETTA
LE VALLON
69003 LYON

Le 23/07/2016

Madame,

Nous vous informons que vous avez de nouvelles déclarations de loyer à nous transmettre.

Cette déclaration est indispensable pour le maintien de l'aide au logement de vos locataires.

Nous vous remercions de nous communiquer ces loyers.

Dès maintenant, vous pouvez les télédéclarer sur le site caf.fr > Rubrique Partenaires > Espace Bailleur.

Pour vous connecter, vous avez besoin de votre identifiant et de votre mot de passe.

Rappel de votre identifiant : fxEB!Urc

En cas de perte de votre identifiant, cliquez sur problème de connexion et laissez-vous guider.

Vous avez perdu votre mot de passe ? Cliquez sur « Mot de passe oublié ».

Veillez recevoir, Madame, nos salutations respectueuses.

Pascal Joly, directeur.

Campagne Loyers 2022

Autre évolution

- *Utilisation d'un modèle de mail unique de rappel quel que soit le type de relance sélectionné*



Calendrier Campagne 2022

JUILLET	
11 juillet 2022	Ouverture de la télédéclaration de loyer dans l'espace Bailleur
12 juillet 2022	Envoi des mails et des courriers d'incitation Envoi des quittances de loyer pour les bailleurs réfractaires à la téléprocédure
18 juillet 2022	Ouverture de la Hotline Bailleurs
AOÛT	
Semaine 34 ou 35	Deuxième relance
SEPTEMBRE	
Semaine 37	Envoi des mails d'incitation pour les étudiants résidant en foyer
Semaine 39	Relance des bailleurs sans adresse <u>mail</u> Troisième relance
OCTOBRE	
Semaine 43	Quatrième relance
NOVEMBRE	
Semaine 47	Cinquième relance
30 novembre	Fermeture de la Hotline Bailleurs